

## SÉCURITÉ DE LA SANTÉ

### **Le Département, très inquiet des effets collatéraux du Ségur de la santé sur le secteur médico-social, appelle solennellement le Gouvernement à corriger sa copie**

Les accords du Ségur de la santé conclus en juillet 2020 par le Gouvernement étaient destinés à revaloriser les métiers du soin. Ils constituent une avancée sociale légitime pour les personnels des établissements de santé et des EHPAD (complément de traitement indiciaire de 183 euros nets/mois notamment).

Cependant, une fois encore, le Gouvernement n'a pris le sujet dans sa globalité et ses décisions génèrent des inégalités entre le secteur hospitalier et le secteur médico-social, à l'heure où l'ensemble du secteur subit encore les effets d'une crise sanitaire qui est venue considérablement l'impacter.

Ces mesures créent un espace sanitaire et social à deux vitesses : les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre, au premier rang desquels les établissements du handicap et de la protection de l'enfance.

Les effets négatifs du Ségur de la santé sont considérables pour ce secteur non revalorisé : fuite des compétences, dégradation du climat social, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes, tensions entre les professionnels du soin et de l'accompagnement, etc... De ce point de vue, le Département ne peut que comprendre la mobilisation des acteurs concernés et tient à faire savoir sa solidarité au regard des enjeux pour le secteur comme pour les bénéficiaires des prises en charge.

La mission *Laforcade* initiée par le Gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion de dresser ces constats, sans parvenir toutefois à trouver une issue.

Alerté par de nombreuses fédérations du secteur et les acteurs et établissements locaux, le Département prend toute la mesure des incidences délétères du Ségur en termes :

- d'équité de traitement pour tous les professionnels du soin et de l'accompagnement ;
- sur le fonctionnement des établissements et services impactant la prise en charge et l'accompagnement des personnes ;
- sur l'attractivité du secteur médico-social déjà mise à mal.

**Le Département en appelle désormais solennellement à une prise de conscience gouvernementale et sollicite de l'État des mesures correctrices rapides et adaptées au rétablissement d'une situation équitable.**

**Le Département refuse la perspective de devoir assumer seul les conséquences de décisions qui ne lui appartiennent pas, alors même qu'il a su récemment encore apporter sa contribution aux primes et revalorisations liées à l'impact de la crise sanitaire.**

**Devant l'impact financier potentiel des mesures à prendre pour rétablir l'équilibre du traitement des agents des établissements concernés, le Département demande au Gouvernement de prendre d'abord ses responsabilités et assumera, de son côté, les siennes si le système proposé est équilibré et pertinent.**